



**COMPTE RENDU DE SEANCE DU COMITE DIRECTEUR**  
**Le 09 avril 2016 à WAMBRECHIES (59) « Le Polygone » 391 avenue Clément Ader**

La séance débute pendant le déjeuner à 12h30 et se poursuit après le repas dans la salle de la société FOUNTAIN « Le Polygone » à WAMBRECHIES.

Etaient présents, 8 membres du Comité Directeur : Jean KLUCK, Colette VALLET, Corinne MORO, Franck JUDES, Xavier GAGNEUR, Eusébio DA SILVA et Bernard BAZOGE.

Excusés : Eric TARDY et Aboubaker EL HAJAJI (pouvoirs à Jean KLUCK)

Sur le premier point de l'ordre du jour, une modification dans le règlement intérieur sera apportée pour fixer une date butoir d'inscription à la fédération au 1<sup>er</sup> décembre, pour les membres du Comité Directeur de la FBA DA.

Ce qui amène à clarifier un départ volontaire sans explication, comme l'exemple de Claude DEPARDAY qui occupait un poste de CTF au sein du Comité Directeur, qui n'a pas renouvelé cette année, l'adhésion de son club à notre Fédération sans aucune explication.

Cette attitude, ne peut convenir implicitement aux débats sur les décisions, les objectifs de la FBA DA qui peuvent survenir dans l'urgence ou dans la construction d'un projet en début de saison.

Cette décision engendre donc de fait, l'exclusion du Comité Directeur, de M. Claude DEPARDAY et de son poste de CTF.

Un autre membre du Comité Directeur s'est détaché (régulièrement) de la FBA DA et qui faisait également partie du Comité Directeur, responsable des DOM ROM en la personne de M. Jean Daniel MAILLET.

Monsieur Jean Daniel MAILLET, Gendarme à l'île de LA REUNION, avait ouvert un club à Saint Denis de LA REUNION, son contrat professionnel arrivé à terme, il avait informé le Président de la FBA DA de son retour en métropole, à la fin des vacances d'été 2015.

Sur le second point, des modifications dans le texte de nos statuts doivent être rapportées à l'article 8 de la page 6, afin de consolider la succession du président au cas d'impossibilité d'exercer ses fonctions, à court, moyen, ou long terme.

Il a été décidé que :

En cas d'incapacité accidentelle du président et dans l'urgence, la tutelle sera assurée, par la secrétaire générale pour les dossiers en cours.

La succession provisoire reviendra ensuite au Vice-président. Il sera tenu de convoquer le Comité Directeur, en réunion extraordinaire pour confirmer la validation de son nouveau statut jusqu'à la fin du mandat du président, ou de déléguer une autre personne, jusqu'à la prochaine A.G.

Le mandat étant renouvelé avec le Comité Directeur, le 31 mars tous les 4 ans, il a été reconduit cette année jusqu'en fin mars 2020.

(Articles 13 de la page 5 et 23 de la page 7, de nos statuts)

Aucun candidat normalement informé n'a postulé à la candidature pour ce nouveau mandat, la clôture des éventuels postulants avait été fixée au plus tard, le 17 mars 2016 à minuit.

Cet appel à candidat et le renouvellement du poste a été envoyé par mail à tous les dirigeants des clubs affiliés et consigné sur l'ordre du jour « I »

L'achat d'un ordinateur à la nouvelle trésorière de la FBA DA, a également fait l'objet d'une approbation écrite par mail.



Dans cet ordre du jour « I » ou les informations et décisions se sont transmises par mail, les membres du Comité Directeur étaient également informés du changement de trésorier qui avait adressé sa démission du poste, au Président.

M Eric TARDY devient trésorier adjoint et Mme Corinne MORO devient Trésorière Générale.

Sur les autres points sur l'ordre du jour « II » :

- Egalement dans nos statuts : La modification sur l'article 12 à la page 5

Le Comité Directeur doit comporter un **maximum** de 18 membres avec un Bureau exécutif de 6 membres.

- Une modification sera apportée au cahier des charges pour se mettre en conformité avec les articles du code du sport n° L 331-2 au n° L 331-5 qui demandent que l'**autorité administrative** soit obligatoirement avisée pour toute organisation de manifestation sportive.

- La finalisation de la signature bancaire pour tout le Bureau Exécutif

- Le réajustement du prix des cotisations qui passera en 2017 à :

- 30,00 € pour les licences adultes
- 22,00 € pour les licences – de 15 ans, Gymnastique Américaine
- 10,00 € pour les passeports

Voté à la majorité moins une

- Pas de revalorisation pour les prestations de stages ou formations

Voté à l'unanimité

Toutes les propositions retenues par mail, de l'ordre du jour « I » ont été approuvées lors de cette réunion.

Les points positifs ont été évoqués sur les passages de grades à ISSY LES MOULINEAUX, 10 candidats ont obtenus le grade supérieur.

Sur le BJAM qui s'est déroulé les 26 et 27 mars à ANNONAY, 6 nouveaux possesseurs du diplôme, sont venus renforcer la grande famille du corps arbitral.

Sur les résultats des derniers mondiaux WTKA en Espagne également (sur le site), les prochains mondiaux amateurs se dérouleront à MASSA CARRARA en Italie du 24 au 31 octobre 2016.

Concernant la demande d'agrément qui a été refusée, il a été proposé de faire un recours devant le conseil d'Etat avant le 21 mai 2016 : Voté et approuvé à l'unanimité.

Pour les saisons futures, tout postulant à un poste au Comité Directeur devra être licencié au moins une saison entière avant de présenter sa candidature, et s'acquittera de la cotisation annuelle à la FBA-DA dans sa première année de fonction au Comité Directeur.

La conclusion de cette séance a été de fixer la date de notre prochaine A.G qui se tiendra le 25 juin 2016 à :

L'espace ICARE

31 Boulevard Gambetta

92130 ISSY LES MOULINEAUX

14h00

Metro ; ligne 12, station Corentin Celton

Fin de la séance à 16h45

La Secrétaire Générale  
Colette VALLET

Le Président  
Jean KLUCK